

Réunion du 5 janvier 2015

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Robert HERRMANN

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER

Rapporteur : Monsieur Alfred BECKER

N° CP/2015/13 - Fonctionnement du Réseau 67 - 1141
Avenant n°5 au contrat de délégation de service public avec la
Compagnie des Transports du Bas-Rhin

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve l'avenant n°5 portant modification du contrat de délégation de service public relatif à la gestion et l'exploitation du réseau de transport interurbain du bassin de Strasbourg, ci-joint, ayant pour objet l'évolution du volume kilométrique et des éléments financiers liés à la refonte du Réseau 67 au 1er septembre 2014, la mise à jour de la répartition des lignes entre les sous-contractants (STRIEBIG, TRANSDEV Alsace, MUGLER) ainsi que la mise à jour du contrat de délégation de service public au regard des principes d'organisation du Plan départemental de transport pour les nouvelles lignes régulières à vocation scolaire, la mise à jour de l'application de la loi du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public, la mise à jour des annexes à la convention,
- autorise le président du Conseil Général à signer cet avenant n°5 à conclure entre la Compagnie des transports du Bas-Rhin, délégataire, et le Département du Bas-Rhin, délégant.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150105-lmc191431-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 08/01/15